

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1900

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Objet : Lecture publique - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Saint-Didier-au-Mont-d'Or pour l'année 2022 dans le cadre du contrat territoire lecture (CTL) 2021-2023 sur le territoire Ouest-Nord

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1900**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Objet : Lecture publique - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Saint-Didier-au-Mont-d'Or pour l'année 2022 dans le cadre du contrat territoire lecture (CTL) 2021-2023 sur le territoire Ouest-Nord

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur sa stratégie culturelle, la Métropole de Lyon exprime sa volonté de mailler culturellement le territoire, notamment à travers le réseau de lecture publique. Dans cet objectif, elle accompagne la mise en place de réseaux de bibliothèques à l'échelle intercommunale.

Le réseau Rebond est le 1^{er} réseau à avoir été accompagné par la Métropole. Il implique les Villes de Champagne-au-Mont-d'Or, Dardilly, Écully, Lissieu, Limonest, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, situées dans la Conférence territoriale des Maires (CTM) Ouest Nord ainsi que la Ville limitrophe de Collonges-au-Mont-d'Or, située dans la CTM Val de Saône. La Ville de La-Tour-de-Salvagny, qui a pour projet de municipaliser sa bibliothèque, en 2022, a formulé le souhait de rejoindre le réseau Rebond en 2023.

Ouvert au public le 2 septembre 2019, le réseau compte plus de 9 300 emprunteurs actifs, un catalogue commun à travers un portail et logiciel mutualisés, une carte commune aux 9 bibliothèques et une navette hebdomadaire. Il rassemble plus de 25 salariés et 50 bénévoles. Il est animé par une coordinatrice à mi-temps.

À la suite d'un 1^{er} CTL avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Ville de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, entre 2018 et 2020, portant sur le financement du poste de coordinatrice, par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0807 du 18 octobre 2021, la Métropole a souhaité renouveler ce partenariat pour la 2^{ème} et dernière fois (en vertu des règles du ministère de la Culture), à travers le versement de subventions de montants dégressifs :

- 3 500 € en 2021,
- 2 500 € en 2022,
- 1 500 € en 2023.

Les financements annuels issus du contrat triennal (2021-2023) sont soumis à délibération annuelle de l'assemblée délibérante. C'est l'objet de la présente délibération.

II - Bilan du réseau Rebond

En 2021, le réseau Rebond a fait l'objet d'une évaluation, d'une part, sur ce qu'il a apporté aux usagers et aux professionnels, d'autre part, sur les conditions de répliquabilité dans d'autres bassins de vie volontaires.

Cette évaluation a souligné une réelle dynamique initiée par le réseau. Depuis sa mise en service en 2018, les abonnés se sont très rapidement saisis des nouveaux services ainsi que du fonds documentaire qui compte désormais plus de 150 000 documents avec une hausse des prêts de + 16,5 % et une augmentation permanente du nombre de documents circulant par la navette.

L'activité du réseau a représenté :

- 311 000 prêts, soit une augmentation de 41 % de prêts, entre 2019 et 2020 : perte de 20 % liée à la crise sanitaire,
- 44 prêts/abonné en moyenne, soit une augmentation de 37 % en 2020 (NB entre 2019 et 2020 : perte de 3 %),
- 49 238 documents transportés en 2020 par la navette, soit une augmentation de 38 %.

Concernant les actions culturelles, la collaboration entre professionnels s'est structurée et développée pour mutualiser leur expertise, permettant d'inscrire au programme du CTL la mise en place d'une résidence d'artiste avec Florian Pigé. Le bilan de cette action réalisée en 2022 est très positif avec :

- 58 ateliers de pratiques artistiques (18 pour le public individuel -enfant, ado, adulte et sénior- et 40 pour les structures partenaires -20 classes d'école primaires, une résidence pour personnes âgées, un accueil de jour, 4 centres de loisirs et une maison de famille),
- 8 séances de lecture de ses albums animés par les bibliothécaires,
- une œuvre collaborative exposée,
- plus de 1 000 personnes touchées par le projet.

III - Programme d'actions pour 2022 dans le cadre du 2^{ème} CTL

Après la phase de mise en place qui a fait l'objet du 1^{er} contrat, le 2^{ème} contrat porte sur la consolidation du réseau Rebond.

Il s'articule autour de 3 axes définis par les villes et approuvés par l'ensemble des partenaires lors de son renouvellement :

- les missions de coordination : liens entre élus et partenaires du réseau, suivi administratif des projets, production de données statistiques, administration du portail, organisation des navettes, politique documentaire du réseau,
- la formation : mise en place de formations spécifiques permettant aux équipes de monter en compétence, de partager une culture commune et de connaître les partenaires du territoire,
- les actions culturelles à l'échelle du réseau : programmation annuelle d'événements aux formats divers (résidences d'artistes, ateliers de pratique artistique, performances, etc.).

Dans ce cadre, les actions prévues, en 2022, concernent la pérennisation du poste de coordinatrice à mi-temps, la mise en place de formations pour permettre, à la fois, la montée en compétences du personnel mais, également, la cohésion des équipes et des pratiques sur l'ensemble du réseau et, enfin, la réalisation d'un projet d'action culturelle autour de la culture scientifique et technique (thématique retenue parmi 3 propositions).

La Ville de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, mandatée par convention par les 7 autres villes qui lui remboursent leur part, s'est engagée à prendre en charge le coût de fonctionnement du réseau sur 3 années pleines.

Les contributions financières sont conditionnées par un bilan des actions menées et un programme des actions à venir. Elles correspondront, sous réserve des disponibilités budgétaires et du vote annuel de chaque subvention, à l'échéancier suivant :

	Action 2021	Action 2022	Action 2023	Total sur 3 ans
coût des actions sur 3 ans de 2021 à 2023 (en € TTC)	35 260	35 260	35 260	105 780
participation DRAC (en € TTC)	16 300	16 300	16 300	48 900
participation Métropole (en € TTC)	3 500	2 500	1 500	7 500
participation Ville de Saint-Didier-au-Mont-d'Or (en € TTC)	15 460	16 460	17 460	49 380

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 €, au profit de la Ville de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, pour l'année 2022 afin de soutenir le projet de réseau de bibliothèques Rebond.

La subvention sera versée en une seule fois sur la base de la présente délibération rendue exécutoire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 €, au profit de la Ville de Saint-Didier-au-Mont-d'Or dans le cadre du CTL, portant sur le réseau de lecture publique Rebond, pour l'année 2022.

2° - Autorise le président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5161.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294763-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
